

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 223^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 26 avril 2023, à 18 h sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Nancy Lapointe (à distance) Caroline Otis Geneviève Perreault Andrée Saint-Georges
Messieurs	Mathieu Bélanger Jean-François Désy Nicolas Gagnon Francis Grégoire Luc Grenier Frédéric Pellerin Sylvain Riendeau

Absences motivées :

Madame	Mégane Bourdon-Marchand
Messieurs	Justin Brunet Joffrey Bouchard Clément Comtois

Participent également à l'assemblée :

Madame	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la Formation continue
Messieurs	Michel Forest, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles

Absent :

Pierre Beaugard, directeur des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, secrétaire générale
--------	---------------------------------------

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte. Il souhaite la bienvenue à M. Mathieu Bélanger, nouvellement nommé à titre de représentant des enseignants en provenance du collège constituant de Terrebonne. Il remplace M. Mathieu Roger qui a accepté un emploi dans un autre collège du réseau. Il mentionne également la présence à distance de membres du public.

Le point concernant l'adjudication du contrat pour les services spécialisés d'hygiène et de salubrité est retiré puisque suivant l'ouverture des soumissions, il n'était pas possible de procéder à l'adjudication du contrat.

223.1 Adoption de l'ordre du jour :

*Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par
Mme Geneviève Perreault,*

CARL-230426-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 223.1. Adoption de l'ordre du jour*
- 223.2. Présentation de la Formation continue et du service aux entreprises*
- 223.3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration*
 - Assemblée ordinaire du 22 février 2023*
 - Assemblée extraordinaire du 21 mars 2023*
 - Assemblée extraordinaire du 11 avril 2023*
- 223.4. Suite (s) aux procès-verbaux*
- 223.5. Rapport du comité exécutif*
- 223.6. Informations des conseils d'établissement et des collèges*
 - 223.6.1. Collège constituant de Joliette*
 - 223.6.2. Collège constituant de L'Assomption*
 - 223.6.3. Collège constituant de Terrebonne*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 223.7. Budget d'investissement 2023-2024*
 - Maintien d'actifs du parc immobilier*
 - Renouvellement du parc mobilier (MAOB)*
- 223.8. Dossiers ressources matérielles*
 - Mandat pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs*
 - Adjudication du contrat pour le remplacement de l'unité de chauffage au CCT*
- 223.9. Élection aux postes de présidence, vice-présidence et comité exécutif*
- 223.10. Nomination des membres du comité de vérification*
- 223.11. Informations*
 - Nouvelles de la direction générale*
 - Nouvelles de la présidence*
 - Calendriers des prochaines assemblées année 2023-2024*
- 223.12. Divers*

223.13. Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

223.2 Présentation de la Formation continue et du service aux entreprises :

La directrice de la Formation continue et du service aux entreprises est accompagnée de Mme Judith Latendresse, directrice adjointe à la Formation continue responsable de la formation créditée, de la reconnaissance des acquis, et de Mme Geneviève Pelletier, directrice adjointe responsable du service aux entreprises, des communications et du développement.

Elle débute la présentation et énonce les sujets qui seront développés. La formation continue c'est se former, se perfectionner, se spécialiser tout au long d'une vie.

La formation continue offre 14 programmes d'attestations d'études collégiales (AEC), 9 programmes de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et des cours d'été.

La formation non créditée, soit le service aux entreprises (SAE) offre quant à elle une certification collégiale, des cours en ligne, du perfectionnement à la carte et un accompagnement pour les entreprises de la région de Lanaudière.

La directrice mentionne le projet d'AEC pour l'intégration à la profession d'infirmière qui a permis d'accueillir 37 infirmières en provenance d'Afrique du Nord (Maghreb) et Cameroun. Ce projet a été mis sur pied avec la collaboration du ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) ainsi que le CISSS de Lanaudière. Ces personnes ont été accueillies pour suivre une formation de 13 mois incluant des stages à raison de 4 jours par semaine. En plus de les intégrer à la formation, il a fallu leur trouver un logement, des garderies pour leurs enfants, des vêtements d'hiver, etc. Une grande mobilisation de la communauté lanaudoise a été nécessaire et c'est une réussite partagée.

En plus de présenter diverses statistiques ainsi que les données financières, elle énonce les enjeux et les perspectives, notamment, la pénurie de main-d'œuvre et les besoins de formation en entreprise. La formation continue et les services aux entreprises doivent se positionner avec les nouveaux enjeux du marché du travail. Des projets de partenariats sont en développement ainsi que des projets de formation à Manawan et en Haute-Matawinie.

223.3 Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration :

Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 220e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, tenue le 22 février 2023. »

Adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-230426-03

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 221e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, tenue le 21 mars 2023, avec les corrections demandées aux points 221.2 et 221.3. »

Adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Mme Geneviève Perreault, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-230426-04

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 222e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, tenue le 11 avril 2023 avec une modification à la liste des présences. »

Adopté à l'unanimité.

223.4 Suite (s) aux procès-verbaux :

Concernant le procès-verbal de la 220^e assemblée, la directrice générale informe les membres du conseil d'administration que le Plan stratégique 2023-2028 qui a été adopté a été transmis à tout le personnel dans sa version complète afin de permettre à chacun de se l'approprier. Un communiqué de presse annonçant son adoption et son lancement a été envoyé afin d'informer les partenaires externes. La directrice générale a donné une entrevue à CFNJ à ce sujet. Le plan stratégique est également disponible dans une version synthèse et une version complète sur le site internet du Cégep.

En ce qui concerne la 221^e assemblée, afin de rassurer les membres du conseil d'administration sur la validité des décisions qui ont été prises de suspendre les admissions dans certains programmes. Le Cégep a reçu un avis à ce sujet et il y a même une jurisprudence à cet effet. Le Cégep a choisi d'amener le sujet au conseil d'administration, cependant, il n'est pas nécessaire de soumettre à l'approbation du conseil d'administration, la suspension des admissions en première année dans un programme. Il appartient à la direction des études de prendre ce type de décision. Le Cégep a fait le choix de présenter les dossiers dans les instances, cependant il n'y a pas d'obligations de soumettre ceux-ci à la gouvernance, puisque ce type de dossier est de nature administrative. Lorsqu'une décision a un caractère permanent, celle-ci doit être soumise à la gouvernance.

Il y a tout de même des conséquences à suspendre les admissions et dans le souci de faire part aux membres du conseil d'administration des actions qui sont

prises afin de relancer les programmes concernés par la suspension des admissions en première année, la directrice générale invite les directions des collèges constituants de Joliette et de L'Assomption à présenter leur plan de relances et les actions qui ont été faites jusqu'à maintenant.

Le directeur du collège constituant de Joliette indique que les discussions se poursuivent avec le ministère concernant le programme de Technologies des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) qui est un programme à caractère unique, mais qui est également offert au Collège de Maisonneuve qui utilise nos installations. Cela a pour effet de diluer les admissions dans le programme. Des communications ont été envoyées afin de sensibiliser le ministère aux différentes problématiques. Les trois enseignants permanents conservent leur poste et il y a un enseignant qui sera intégré aux projets de recherche notamment en transformation alimentaire du centre Bio.enviro.In. Il y a une possibilité de développer une formation de type AEC en travaillant avec la direction adjointe au développement international afin d'offrir une formation adaptée pour les étudiants étrangers. Des partenariats avec la France pourront être renoués. L'ITAQ a décidé de suspendre également les admissions en raison du peu de demandes. Des rencontres avec eux sont à venir, ils devront aussi se repositionner. Les préalables ont également été revus.

La directrice du collège constituant de L'Assomption apporte une précision concernant l'avis d'inscription pour la suspension des admissions pour la première année en Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0). Il était inscrit que les résultats du SRAM au 1er tour démontrent une diminution pour une cinquième année consécutive. Afin de bien refléter la situation, il aurait fallu écrire, les résultats au SRAM ont été inférieurs depuis les cinq dernières années, par rapport à l'année de référence, soit 2015. Une rencontre avec le département de Techniques de services financiers et d'assurances s'est tenue le 11 avril dernier afin de discuter des actions qui pourraient être faites afin d'améliorer le programme et s'assurer qu'il réponde aux besoins du marché du travail. Une rencontre a eu lieu avec la Coalition pour une relève en assurances de dommages et la directrice a participé au comité des établissements. Tous les cégeps qui offrent le programme constatent des problématiques. La direction du collège a accordé des libérations afin que les enseignants du département puissent travailler sur un plan d'action pour la prochaine année. Il y aura beaucoup de promotions, mais également, des enquêtes afin de connaître mieux les besoins et les attentes des partenaires du marché. Avec l'arrivée du nouveau programme de Techniques d'administration et de gestion, un travail en concomitance pourra être fait pour arrimer certains cours des deux programmes.

Le président mentionne la réception d'une lettre le 18 avril dernier de la part de l'assemblée syndicale des enseignants du collège constituant de L'Assomption. Il en a pris connaissance et a donné suite à l'envoi. Il ne déposera pas cette lettre, et ne la lira pas puisque la teneur de certains propos pourrait être considérée comme une influence extérieure exercée sur les membres du conseil d'administration.

223.5 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 15 février 2023, le 16 février 2023, le 22 mars 2023 et le 11 avril 2023.

223.6 Informations des conseils d'établissement et des collèges et recommandation d'émission de diplômes :

223.6.1 Collège constituant de Joliette :

Le directeur du collège constituant de Joliette présente les informations du conseil d'établissement et du collège.

- Une délégation du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick a visité le Cégep régional de Lanaudière à Joliette en février pour développer une entente de partenariat des projets de recherche.
- Une délégation provenant du Burkina Faso est venue visiter la ferme-école et les installations du collège pour discuter de possibilités de projets.

223.6.2 Collège constituant de L'Assomption :

La directrice du collège constituant de L'Assomption présente les informations du conseil d'établissement et du collège.

- Le programme de Techniques d'orthèses visuelles sera offert en enseignement comodal (en présence et/ou à distance) dès l'automne 2023 en projet pilote.
- Une campagne de promotion de la profession d'opticien et d'opticienne d'ordonnance, intitulée « Rien de plus clair ! » a été lancée en collaboration avec le Cégep Édouard-Montpetit, le Cégep Garneau et le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.
- Nouvelle passerelle DEC-BAC entre le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Adoption au conseil d'établissement du Règlement favorisant la réussite éducative et des règles d'application relatives au Règlement no 6.
- Le CÉRÉSO fête son 15^e anniversaire et en a profité pour déposer un projet concernant les impacts socio-économiques des diffuseurs pluridisciplinaires de Réseau Scène.

223.6.3 Collège constituant de Terrebonne :

La directrice du collège constituant de Terrebonne présente les informations du conseil d'établissement et du collège.

- L'équipe féminine de soccer intérieur a remporté la saison régulière.
- L'autrice Nancy Huston était de passage au Cégep le 18 avril.
- Lire et partir à Paris reprendra ses activités et un voyage est prévu en juin.
- Le comité pour le parrainage d'un étudiant étranger en collaboration avec Arts, lettres et communication a tenu une soirée de sensibilisation en mars dernier.
- La Semaine de l'environnement s'est tenu du 3 au 6 avril.
- INÉDI a lancé le laboratoire Protodec avec Desjardins ainsi qu'un projet de réalité virtuelle avec Bombardier.
- Plusieurs projets de collaboration sont en cours pour INÉDI, notamment un projet interactif sur le vieillissement, des projets en adaptation de produits, en Agritech et en adaptation de fichier en réalité augmentée.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation des collèges constituants de Joliette, de L'Assomption et de Terrebonne;

Sur proposition de M. Frédéric Pellerin, dûment appuyée par M. Nicolas Gagnon,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur les listes suivantes :

- JO2023022201;
- CA2023020801;
- TB2023012301. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation des collèges constituants de Joliette, de L'Assomption et de Terrebonne;

Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par M. Luc Grenier,

CARL-230426-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

223.7 Budget d'investissement 2023-2024 :

Maintien d'actifs du parc immobilier

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

L'allocation 2023-2024 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base du plan québécois des infrastructures 2022-2032.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2023-2024.

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2023-2024 pour le maintien d'actifs du parc immobilier;

Attendu que l'allocation gouvernementale 2023-2024 annoncée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) au plan québécois des infrastructures 2022-2032 est de l'ordre de 3 664 951 \$;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,

CARL-230426-07

Il est résolu que le conseil d'administration autorise un budget provisoire d'investissement pour 2023-2024 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base du plan québécois des infrastructures 2022-2032, soit 3 664 951 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du parc mobilier (MAOB)

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

L'allocation 2023-2024 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base du plan québécois des infrastructures 2022-2032.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2023-2024.

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2023-2024 pour le renouvellement du parc mobilier;

Attendu que l'allocation gouvernementale 2023-2024 annoncée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) au plan québécois des infrastructures 2022-2032 est de l'ordre de 1 919 763 \$;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par Mme Geneviève Perreault,

CARL-230426-08

Il est résolu que le conseil d'administration autorise un budget provisoire d'investissement pour 2023-2024 – Renouvellement du parc mobilier sur la base du plan québécois des infrastructures 2022-2032, soit 1 919 763 \$.

Adoptée à l'unanimité.

223.8 Dossiers ressources matérielles :

Le directeur des ressources matérielles présente les dossiers et répond aux questions des membres.

Mandat pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs

Le Centre d'acquisitions gouvernementales a lancé un avis d'intention invitant le Cégep régional de Lanaudière, à joindre le regroupement pour l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs.

Dans le cadre du contrat sur commandes à intervenir, l'objectif de ce mandat consiste à recevoir des organismes un engagement qui permettra, au Centre d'acquisitions gouvernementales, d'entreprendre une négociation et d'émettre un contrat sur commande pour l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs tels des ordinateurs de table, des portables, des stations de travail et de jeux, des moniteurs, des chariots, etc. pour l'ensemble des organismes participants.

Cette stratégie d'appel d'offres permet l'accès à un pouvoir d'achat inégalé par la mise en commun des volumes et une saine gestion des fonds publics.

Le contrat est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2025 et est assujéti à une clause de renouvellement de trois périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, et ce, après évaluation des services.

L'engagement financier estimé est de 3 562 501,00 \$.

Attendu le contrat d'acquisition de postes informatiques et de moniteurs arrivant à échéance le 31 août 2023, et la nécessité de procéder à son renouvellement;

Attendu les nombreux avantages de mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales dont l'accès à un pouvoir d'achat inégalé par la mise en commun des volumes et à un guichet unique pour répondre à l'ensemble des besoins;

Attendu que cette démarche convient aux pratiques actuelles et à une saine gestion des fonds publics;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Francis Grégoire, dûment appuyée par M. Mathieu Bélanger,

CARL-230426-09

« Il est résolu de donner le mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales en conformité à la Politique d'approvisionnement de l'organisation par lequel il peut lier le Cégep régional de Lanaudière dans un processus de négociation à l'objet des présentes, soit un contrat pour l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs pour la période de vingt-quatre (24) mois, allant du 1er septembre 2023 au 31 août 2025 incluant une option de trois périodes de renouvellement additionnelles de douze(12) mois, étant entendu que le prix est ferme pour la durée du contrat initiale de deux (2) ans et qu'un ajustement selon l'IPC sera appliqué pour les options de renouvellement, le cas échéant. »

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication du contrat pour le remplacement d'unités de chauffage, ventilation et climatisation au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Dans la poursuite des recommandations pour la mise aux normes des actifs immobiliers, s'assurant de répondre aux besoins des utilisateurs et de maintenir les actifs par l'entretien, la rénovation et la modernisation des infrastructures, un appel d'offres pour le projet de remplacement d'unités de chauffage, ventilation et climatisation au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne a été publié le 17 mars 2023.

Plus spécifiquement, le projet consiste à remplacer deux unités du système principal de contrôle du chauffage, de la ventilation et de la climatisation du bâtiment. Ces travaux permettront une meilleure distribution et une meilleure circulation de l'air conformément aux normes de l'ASHRAE « American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning », améliorant ainsi le confort des usagers.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 14 avril 2023. Ce sont quatre soumissions qui ont été déposées dans les délais impartis.

La Direction des ressources matérielles, suivant l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « 130132 Canada inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour le remplacement des unités de chauffage, ventilation et climatisation au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne;

Attendu les quatre soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,

CARL-230426-10

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour le remplacement des unités du chauffage, ventilation et climatisation au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne à la firme « 130132 Canada inc. », pour un montant de 845 848,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 14 avril 2023. »

223.9 Élections aux postes de présidence et de vice-présidence du conseil d'administration et de membres du comité exécutif :

Conformément au Règlement no 1 de régie interne, le conseil d'administration doit élire un président et un vice-président au conseil d'administration et deux administrateurs membres du comité exécutif lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration qui suit celle où sont adoptés les états financiers annuels du Cégep régional.

En février dernier, il a été décidé de reporter les élections en avril étant donné l'absence de quelques membres externes.

PROJET DE RÉOLUTION #1

Sur proposition de Mme Geneviève Perreault, dûment appuyée par M. Nicolas Gagnon,

CARL-230426-11

« Il est résolu que Mme Esther Fournier et Mme Elianne Duchesne agissent à titre de présidente et de secrétaire d'élections. »

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉOLUTION # 2

Attendu le résultat des élections ;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Geneviève Perreault,

CARL-230426-12

« Il est résolu que le conseil d'administration nomme les personnes suivantes aux postes indiqués :

*M. Stéphane Dignard, président(e) du conseil d'administration;
M. Francis Grégoire, vice-président(e) du conseil d'administration;
Mme Nancy Lapointe, membre du comité exécutif. »*

Adoptée à l'unanimité.

Lorsque Mme Lapointe sera remplacée suivant la fin de son mandat, de nouvelles élections pourront se tenir afin de nommer une personne pour

la remplacer sur le comité exécutif ainsi qu'une autre personne parmi les membres externes présents.

223.10 Nomination des membres du comité de vérification :

La directrice des ressources financières fait la présentation du dossier et répond aux questions des membres.

Le comité de vérification interne est chargé de superviser la vérification externe ainsi que les contrôles internes du Cégep régional, de faire rapport et de soumettre ses recommandations sur ces objets au conseil d'administration.

Le comité de vérification est composé de trois membres externes, dont le président du conseil d'administration.

Les deux membres du comité de vérification qui seront nommés par le conseil d'administration, au plus tard avant la fin de l'exercice financier qui fera l'objet d'un audit externe, ne devront pas faire partie du comité exécutif.

Le conseil d'administration nomme parmi les trois membres celui ou celle qui préside le comité de vérification.

Le conseil d'administration devrait favoriser la rotation des membres pour assurer le renouvellement et la continuité du comité de vérification.

La direction générale et la direction des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources.

Attendu le mandat dévolu par le conseil d'administration au comité de vérification le 16 avril 2007;

Attendu qu'au sein du comité de vérification, il est précisé que les postes doivent être occupés par la présidence ainsi que deux membres du conseil d'administration ne faisant pas partie du comité exécutif afin d'assurer l'indépendance de la vérification;

Attendu que le directeur général et la directrice des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources;

Sur proposition de M. Nicolas Gagnon, dûment appuyée par M. Luc Grenier,

« Il est résolu de nommer Mme Andrée Saint-Georges et M. Joffrey Bouchard sous réserve de son acceptation, au sein du comité de vérification interne pour l'exercice financier 2022-2023. »

Adoptée à l'unanimité.

223.11 Informations :

Nouvelles de la direction générale

La directrice générale a déposé son rapport. Elle répond aux questions des membres.

Nouvelles de la présidence

Le président rappelle la tenue de la prochaine et dernière assemblée de l'année scolaire 2022-2023, le 14 juin prochain en présence. La possibilité hybride sera toujours offerte.

Le comité d'évaluation de la direction générale se rencontrera prochainement pour procéder à l'évaluation.

Le président ira au prochain Forum des présidents de la Fédération des cégeps. Il mentionne les sujets qui seront à l'étude : La gouvernance, en contexte de négociations, la communication, la perception des cégeps et comment mieux assurer la promotion et l'importance du réseau collégial, et la rétention et l'attraction des membres. Il en profite pour mentionner que les mandats des membres issus des groupes socio-économiques arrivent à échéance. Deux renouvellements ont été sollicités par Mme Andrée Saint-Georges et par M. Joffrey Bouchard. M. Clément Comtois a transmis sa démission, il pourra éventuellement proposer une personne de son organisation pour le remplacer.

Une formation intitulée « Le cadre juridique de la fonction d'administrateur » sera offerte aux membres du conseil d'administration le 24 mai prochain.

Calendrier des prochaines assemblées année 2023-2024

Une assemblée extraordinaire sera convoquée pour la nomination d'une nouvelle direction au collège constituant de Joliette en fonction du résultat du processus de recrutement.

223.12 Divers :

Sans objet.

223.13 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h 26.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée